

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE :754102S20D4

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- ◆ de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation et l'entretien de PC ;
- ◆ d'être l'élément d'appoint d'une équipe de maintenance de systèmes informatiques ;
- ◆ d'assurer l'exécution et le suivi de procédures de maintenance (logicielle et matérielle), de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques et des réseaux locaux.

Le profil professionnel de « Technicien en informatique », annexé à ce dossier, a été approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

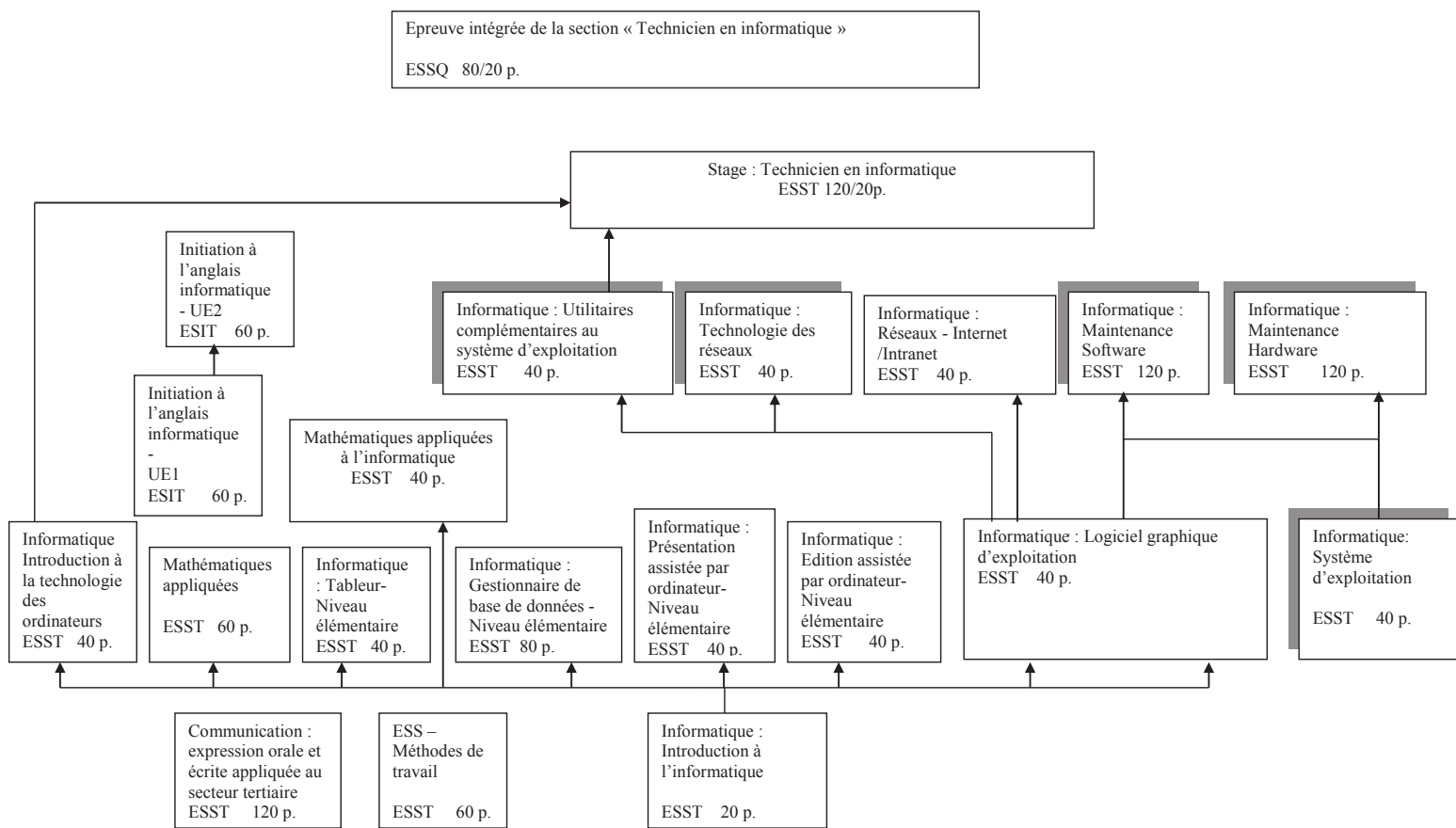
<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
A. Formation générale					
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire	ESST	035023U21D1	001		120
Mathématiques appliquées	ESST	012301U21D1	001		60
ESS – Méthodes de travail	ESST	971111U21D2	903		60
B. Formation technique					
Mathématiques appliquées à l'informatique	ESST	012101U21D2	001		40
Initiation à l'anglais informatique – UE1	ESIT	730251U11D1	705		60
Initiation à l'anglais informatique – UE2	ESIT	730252U11D1	705		60
Informatique : Introduction à l'informatique	ESST	750102U21D1	709		20
Informatique : Logiciel graphique d'exploitation	ESST	753111U21D2	709		40
Informatique : Réseaux - Internet/Intranet	ESST	753236U21D3	709		40
Informatique : Edition assistée par ordinateur – Niveau élémentaire	ESST	754201U21D2	709		40
Informatique : Tableur – Niveau élémentaire	ESST	754501U21D2	709		40
Informatique : Présentation assistée par ordinateur – Niveau élémentaire	ESST	754301U21D2	709		40
Informatique : Gestionnaire de base de données – Niveau élémentaire	ESST	754401U21D3	709		80
Informatique : Introduction à la technologie des ordinateurs	ESST	750103U21D2	709		40
Informatique : Système d'exploitation	ESST	753101U21D3	709	X	40
Informatique : Technologie des réseaux	ESST	753225U21D4	709	X	40
Informatique : Utilitaires complémentaires au système d'exploitation	ESST	753301U21D3	709	X	40
Informatique : Maintenance Hardware	ESST	750401U21D3	709	X	120
Informatique : Maintenance Software	ESST	750402U21D2	709	X	120
Stage : Technicien en informatique	ESST	750302U21D2	709		120/20
Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »	ESSQ	754102U22D4	709		80/20
					1300

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1300
B) nombre de périodes professeur	1140

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de technicien en informatique, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

3. MODALITES DE CAPITALISATION



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 janvier 2005

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le technicien en informatique¹ intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, tant au niveau logiciel que matériel : installation/désinstallation, modification et connexion d'équipements informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ montage et mise en service d'un système informatique sur le site de l'entreprise ou chez le client,
- ◆ maintenance, diagnostic de pannes et interventions techniques,
- ◆ conseil, formation et assistance technique,
- ◆ support aux utilisateurs (helpdesk).

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en informatique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).

II – TÂCHES

- ◆ Réaliser l'installation/désinstallation, la modification, la connexion et la mise en service d'équipements informatiques en réseau ou non en respectant les standards de configuration fixés.
- ◆ Diagnostiquer l'origine d'une panne ou d'un dysfonctionnement (hardware ou software).
- ◆ Assurer la maintenance et la réparation de certaines pannes ou dysfonctionnements.
- ◆ Réaliser l'installation/désinstallation de logiciels dans un environnement réseau ou non et en assurer le paramétrage.
- ◆ Utiliser les commandes élémentaires de logiciels couramment rencontrés tels que traitement de textes, tableur, gestionnaire de base de données, moteur de recherche, messagerie,
- ◆ Installer et connecter des périphériques internes ou externes dans un environnement réseau ou non.
- ◆ Assurer des fonctions de helpdesk auprès des utilisateurs tant au niveau matériel que logiciels.
- ◆ Mettre en œuvre les outils et les procédures assurant la sauvegarde des données, la sécurité et l'intégrité du système informatique.
- ◆ Ecouter le client, évaluer ses besoins et le conseiller judicieusement.
- ◆ Appliquer une stratégie de recherche documentaire.
- ◆ Décoder et exploiter les documents techniques rédigés en français ou en anglais.
- ◆ S'adapter à l'évolution technologique.

III – DEBOUCHES

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprises de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.